



## SSII fin de période essai à l'initiative salarié

Par **cesie**, le **06/01/2011** à **17:22**

Je suis en période d'essai (fin février 2010) et en mission chez un client (fin février 2010) j'aimerais rompre la période d'essai avec la SSII qui me pose pb et chercher un nouveau travail :

Mes questions

- 1 - le délai de prévenance 48 h c'est ca ?
- 2 - quel formalisme ?
- 3 - suis-je éligible ou comment être éligible au pôle emploi ?
- 4 - faire une faute pour rupture à l'initiative employeur ?

Je cherche à faire rapide avant d'être renouvelé par le client

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **20:27**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez quand a commencé votre période d'essai et quand elle doit se terminer...

Il vaut toujours mieux conserver la trace d'une lettre recommandée avec AR...

Il faudrait savoir si avant cet emploi, vous étiez indemnisé par Pôle Emploi...